

Le plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde permet notamment d'identifier et d'étudier les risques auxquels la commune est exposée, d'informer préventivement les habitants sur les consignes de sécurité de définir le dispositif d'information et d'alerte des populations en cas d'incident, de recenser les ressources matérielles et humaines disponibles et de définir les modalités de mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de population.

Sur la base du plan communal de sauvegarde a été élaboré le [DICRIM](#) (document d'information communal sur les risques majeurs).